

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héroïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, MM. LEMTIRI Kacem, DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mmes PILLA Claire ; DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mmes LARVENT Vanessa, HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;

M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. FRAPPART Laurent].

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMTIRI Kacem.

O B J E T

N°18

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

**PROLONGATION DU PLACEMENT DE FONDS SUR UN COMPTE À COURT TERME - VENTE
DU 30 RUE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE ET CESSIION DE VÉHICULES**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Par délibération n°20231012-12 du Conseil municipal du 12 octobre 2023, il a été décidé de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine pour un montant de 111 941 €, arrondi au millier à 111 000 € pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} novembre 2023.

Par délibération n°20231221-25 du Conseil municipal du 21 décembre 2023, ce montant a été porté à 124 000 € suite à la cession de plusieurs véhicules.

Ce placement a été prolongé plusieurs fois par délibération n°20231221-25 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 pour une durée de 3 mois, puis par délibération n° 20240418-18 du Conseil municipal du 18 avril 2024 pour une durée de 3 mois et par délibération n° 20240627-10 du Conseil municipal du 27 juin 2024 pour une durée de 3 mois.

Afin de continuer à bénéficier de celui-ci, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prolonger la durée du placement pendant 3 mois supplémentaires à compter du 1^{er} décembre 2024.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'élément du patrimoine pour un montant de 132 341 €, arrondi au millier à 132 000 € afin de respecter les règles.

Ces fonds sont issus de la vente d'une maison abandonnée au 30 rue des Martyrs de la Résistance, autorisé par délibération n°20220324-38 en date du 24 mars 2022, annulée et modifiée par délibération n°20221215-26 du 15 décembre 2022, par délibération n°20230330-49 du 30 mars 2023 et de l'attestation du 11 septembre 2023.

Ainsi que la cession de 3 véhicules notamment par décision n° 20230281 du 9 novembre 2023 pour le véhicule Renault Trafic immatriculé 79 CJK 59, par délibération n°20231221-19 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 pour le véhicule Renault Maxity immatriculé 774 CZC 59 et par décision n° 20220112 du 15 juillet 2022 pour le véhicule Renault Mascott immatriculé 784 CJF 59, auxquels se sont ajoutés la cession de trois véhicules par décision n°20240096 du 29 juillet 2024 pour le Renault trafic II Fourgon immatriculé 83 CJK 59, par décision n°20240184 du 14 août 2024 pour le Renault Kangoo immatriculé DE-802-BK et par décision n°20240183 du 14 août 2024 pour le Renault Kangoo immatriculé AF-917-XS ;

- de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public), avec un capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales à ce jour 3,20% (à titre indicatif, sous réserve de la date effective de signature du contrat) ;

- de fixer la durée du placement à trois mois, à compter du 1^{er} décembre 2024. Cependant, en cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance sans pénalités. En cas de retrait anticipé le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le **18 OCT. 2024**

Affiché le **18 OCT. 2024**



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain



Pour extrait conforme,

Kacem LEMTIRI
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20241017_18
Objet :	Prolongation du placement de fonds sur un compte à court terme ? vente du 30 rue des Martyrs de la Résistance et cession de véhicules
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20241017-20241017_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241017-20241017_18-DE-1-1_0.xml	text/xml	957 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20241017_18 court terme 30 Martyrs.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	472.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 octobre 2024 à 10h07min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 octobre 2024 à 10h07min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 octobre 2024 à 10h09min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 octobre 2024 à 10h21min53s	Reçu par le MI le 2024-10-18